

Avec la participation financière de

En partenariat avec :

**a**GRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
GUADELOUPE

TERRES d'**a**VENIR

*Réglementation sur l'usage des  
phytos...  
Ce qui change*

Intervenant : Luc LARGITTE

**Conseiller-formateur**

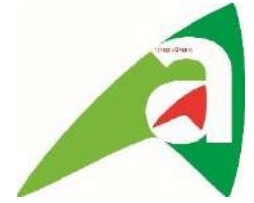
**Chambre d'agriculture de la Guadeloupe**

# ECOPHYTO...

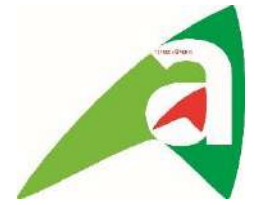
Vous connaissez ?

# ECOPHYTO ?

---



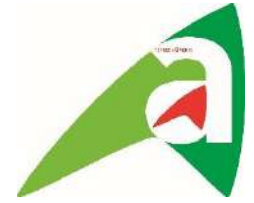
- Issu de l'une des mesures proposées par le Grenelle de l'environnement fin 2007 et reprise par le second plan national santé environnement en 2009.
- Il vise à réduire et sécuriser l'utilisation des produits phytosanitaires, y compris pour les usages non-agricoles.



---

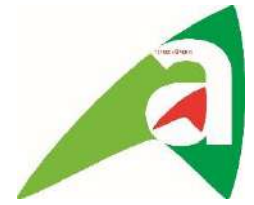
**La loi Labbé interdit à partir du 01/01/2017 aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries ( sauf pour des raisons de sécurité ...) accessibles ou ouverts au public.**

*Ne sont pas concernés par cette loi les espaces gérés par des structures privées, les espaces appartenant à des structures publiques dont l'accès est fermé au public ou encore les espaces publics qui ne sont pas considérés comme des espaces verts.*



---

La **lutte contre les organismes réglementés** à l'aide de produits phytosanitaires reste autorisée. Des dérogations pourront également être données pour utiliser des produits phytosanitaires contre des **dangers sanitaires graves menaçant la pérennité du patrimoine historique ou biologique.**



Mais que nous reste-t-il ?

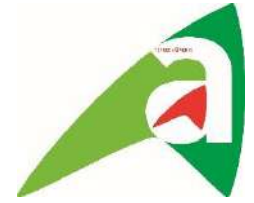
## Les produits de protection des végétaux utilisables sur les espaces « Loi Labbé »

Catégorie		Produits de Biocontrôle (Pb)	UAB*	Produits à faible risque (Pfr)	Utilisables sur les espaces « Loi Labbé »
<b>SUBSTANCES DE BASE</b> Référéncées sur : <a href="http://www.itab.asso.fr/itab/substances-de-base.php">http://www.itab.asso.fr/itab/substances-de-base.php</a>			✓		<b>TOUTES</b> celles autorisées pour une utilisation dans les JEVI
<b>PRODUITS PHYTOSANITAIRES</b> Référéncés sur : · <a href="https://ephy.anses.fr/">https://ephy.anses.fr/</a> · <a href="#">EU Pesticides database</a>	De synthèse chimique ou organique			✓	<b>Uniquement</b> les produits reconnus Pfr + homologués pour une utilisation dans les JEVI (aucun produit correspondant actuellement)
	Phéromones et kairomones	✓	✓	✓	<b>Uniquement</b> les produits reconnus Pb, UAB et/ou Pfr + homologués pour une utilisation dans les JEVI
	Extraits d'origine naturelle (minéraux, végétaux, animaux hors substances de base)	✓	✓	✓	<b>Uniquement</b> les produits reconnus Pb, UAB et/ou Pfr + homologués pour une utilisation dans les JEVI
	Micro-organismes	✓	✓	✓	<b>Uniquement</b> les produits reconnus Pb, UAB et/ou Pfr + homologués pour une utilisation dans les JEVI
<b>MACRO-ORGANISMES</b> (insectes, acariens, nématodes)		✓	✓		<b>TOUS</b> ceux autorisés en France

# Des moyens mécaniques

- Balayeuse mécanique
- Débrousailleuse
- Dameuse
- Désherbeurs thermiques
- Houe maraichère





---

Bénéficiaire d'un appui technique ?

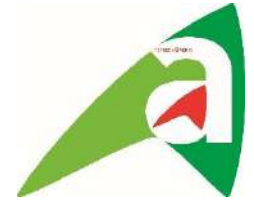
Des labels existent :

Terre Saine

Communes sans pesticides

# Pour réussir ?

---

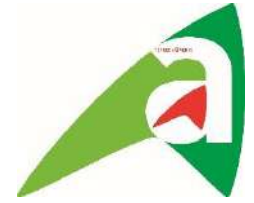


Changer notre relation aux produits phytopharmaceutiques

Former le personnel technique à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et aux méthodes alternatives

Changer notre regard sur le paysage pour accueillir sa biodiversité, et mieux la protéger

Informier et impliquer le citoyen dans notre démarche



Merci...